Association agréée pour la protection de l'environnement

Sources et rivières du LIMOUSIN

Bulletin SOURCES

n°23 / Février 2021

Assemblée Générale 2021

Sommaire

- **Rapport Moral du Président :** Quelle agriculture pour demain ?
- **Commission milieux :** La Semme dans tous ses états
- **Commission milieux :** SRL et les ZNIEFF
- **Commission communication :** Site internet : nouveautés 2021
- **Commission juridique :** La gouvernance de l'eau : explications
- **Commission milieux :** "Entretien" des cours d'eau ? Attention aux fausses évidences...

Sources et Rivières du Limousin
La Loutre, 87430 Verneuil-sur-Vienne
http://www.sources-rivieres.org

Quelle agriculture pour demain ?

Rapport moral 2021 du président

La pandémie actuelle de Covid-19 constitue une bonne opportunité pour revenir sur la responsabilité du modèle agricole productiviste.
De façon générale, ce sont les activités humaines qui, par leur impact sur l'environnement, sont à l'origine des pandémies actuelles : le changement d'affectation des sols avec l'agriculture et l'élevage industriels, la déforestation, l'urbanisation, la mise en place de grandes infrastructures (transport, énergie…) ; le commerce d'animaux sauvages ; le réchauffement climatique.
Nous discuterons uniquement de la responsabilité de l'agriculture industrielle dans un contexte de réchauffement climatique.
Depuis très longtemps, SRL dénonce les méfaits de ce type d'agriculture pour l'environnement, ce qui n'est pas sans rencontrer de multiples oppositions :
- Il y a tout d'abord un certain nombre de lobbies qui s'organisent pour faire obstacle au changement.
- Il y a ensuite la volonté d'imposer la même vision du monde (le « business as usual ») pour sortir de la crise actuelle.

1-Une résistance au changement

L'affaire Demeter

C'est toute la question de la mise en place des observatoires antibashing pour protéger le secteur agricole contre les menaces dont il ferait l'objet, notamment de la part des méchants écologistes. Face à cette mesure, SRL a déclaré auprès des autorités préfectorales qu'elle ne renoncerait pas à dénoncer, par la parole et le débat argumenté, les modes d'agriculture non durable et les pollutions générées par une partie du monde agricole.
Il n'est pas supportable en effet d'assimiler une critique scientifique du modèle productiviste agricole à du dénigrement. Il est tout à fait légitime aujourd'hui de dénoncer les multiples pollutions de l'air, des sols et de l'eau dont l'agriculture est responsable.
Il en est de même des conditions indécentes d'élevage intensif ou des conditions insoutenables d'abattage industriel d'animaux qualifiés parfois de « minerai» !
Il n'est pas légitime dans une démocratie digne de ce nom de contraindre un débat public libre sur de tels sujets de société qui méritent d'être amplement discutés au nom de la survie-même de l'humanité. Non seulement ce modèle agricole productiviste ne sera pas capable de nourrir durablement la planète mais, plus grave encore, il est destructeur de ressources et d'écosystèmes indispensables à la vie et responsable de pandémies.
C'est dans un tel contexte qu'il a été reproché à notre juriste et porte-parole d'avoir pénétré sur une propriété privée, à savoir des terrains non clos jouxtant les serres à tomates industrielles d'Egletons, sans l'autorisation du propriétaire, en compagnie de journalistes disposants de cette autorisation, afin de répondre à une interview de quelques minutes sur la légitimité d'une telle installation et sa responsabilité dans la destruction d'une zone humide. Or, la préservation du vivant et de l'environnement fait partie des priorités actuelles si on veut avoir quelque chance de garantir la survie de l'humanité.
On ne peut plus se permettre de continuer à détruire systématiquement le vivant, ce qui nous conduit inévitablement vers des seuils d'irréversibilité. La communauté scientifique internationale reconnaît ainsi par exemple que les zones humides font partie des biens communs à défendre en toute priorité. Une telle affirmation n'a rien à voir avec de « l'agrobashing » mais relève de la connaissance scientifique sur laquelle s'appuie toujours la stratégie d'action de Sources et Rivières du Limousin.
La dernière réaction de SRL aux côtés d'autres associations se rapporte aux propos signés d'un vice-président de Chambre d'Agriculture. Le ton de cet éditorial reflète, par les termes utilisés, une violence et une vulgarité inadmissibles à ce niveau d'exercice de responsabilité :
« punition », « ils n'auront jamais la paix », « nous faire chier », «l'administration s'en fout », « le pire des criminels », « race d'emmerdeurs ».

L'affaire des étangs

Comme pour le modèle agricole dominant, la dénonciation par SRL de la nocivité des 22000 étangs du Limousin a déclenché un tir de barrage de la part de la DDT87, du syndicat des étangs (Le dernier éditorial du Président du syndicat des étangs de la Haute vienne fait état de « l'idéologie des extrémistes de l'écologie » !), et de la chambre d'agriculture qui soutient une association de propriétaires d'étangs engagés dans la promotion du poisson local. Et tout ce beau monde a mis en avant les travaux de géographes d'Orléans pour cautionner « scientifiquement » la défense des étangs.
Nous ne reviendrons pas sur le détail de notre argumentation (voir notre plaquette d'information) mais nous rappellerons simplement quelques résultats robustes concernant l'impact cumulé des étangs, qui émergent des études sérieuses existantes :
- Les impacts vont tous dans le sens d'une diminution des débits à l'aval, même si son intensité peut être variable dans le temps et dans l'espace (d'un bassin versant à un autre).
- La localisation (amont/aval) et la répartition géographique des retenues dans le bassin versant sont des variables déterminantes.
- La connectivité et la distance d'influence entre retenues permettent de comprendre l'évolution de la qualité physico chimique de l'eau.

La principale conclusion est qu'il faudrait à minima apporter des améliorations dans les domaines suivants :

- Le recensement et la caractérisation des retenues
- Une modélisation hydrologique et une élaboration d'indicateurs pour améliorer l'aide à la décision
- L'élaboration d'un bilan coûts / bénéfices de l'intérêt des retenues.

SRL demande depuis de nombreuses années de telles études pour mettre en place une vraie planification de la mise en conformité ou de l'éradication des étangs en Limousin.

2- Le choix d'un modèle agricole

A l'heure des réflexions menées par SRL sur la sécheresse, les étangs, les retenues et les multiples atteintes à la ressource en eau, à l'heure de la fausse réforme de la PAC, il était intéressant de commenter le rapport du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et du CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) : « Changement climatique, eau, agriculture. Quelles trajectoires d'ici 2050 ». Voilà un rapport qui ne devrait pas faire date dans les annales tant il est confus, ambigu et sans vision prospectiviste :

- La confusion provient de l'utilisation d'un jargon technocratique insupportable dans lequel par exemple la permaculture devient l'ACS : «Agriculture de Conservation des Sols» (il fallait y penser !). Elle vient également d'un usage intempestif des sigles et il est prudent de se munir en permanence du glossaire. Il en ressort un rapport pénible à lire et manquant singulièrement de clarté dans son écriture et sa structuration.
- L'ambigüité provient du fait d'affirmer le tout et son contraire. Le capitalisme raisonnable est un pur fantasme. Un modèle agricole à la fois rentable et respectueux de l'environnement dans un univers concurrentiel n'a encore jamais existé.
- La vision prospectiviste est totalement absente de ce rapport qui raisonne toujours toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire « business as usual ». De plus, il y a toujours cette foi absolue dans le progrès technique qui va permettre de tout solutionner et permettre de relancer un modèle agricole à la fois rentable et respectueux de l'environnement. Le rêve !

Il est difficile en quelques lignes d'analyser en détail ce rapport. Nous nous contenterons de donner quelques interprétations critiques générales.

Capitalisme raisonnable

Les rédacteurs de ce rapport devraient réfléchir au fait qu'il va peut-être falloir choisir entre préserver la planète ou sauver le capitalisme. On ne peut pas avoir les deux en même temps. Ce rapport est donc éminemment ambigu : on voudrait bien d'une agriculture compétitive tout en respectant les contraintes environnementales.
Selon nous, cela n'est pas possible et le capitalisme raisonnable n'existe pas :
- Soit on veut privilégier la ressource en eau pour les générations futures et il faut arrêter son gaspillage. Cela implique un renoncement au modèle productiviste agricole actuel et notamment l'abandon des grandes cultures irriguées.
- Soit on veut continuer la course au profit et il faut alors renoncer à une utilisation raisonnable de la ressource en eau.

Capitalisme, écologie et progrès technique

De façon générale, le capitalisme n'est pas compatible avec l'écologie.
Il implique des modes de production et de consommation qui conduisent inévitablement à la catastrophe climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Un tel aveuglement va de pair avec une foi absolue dans le progrès technique supposé apporter la solution à tous nos problèmes.
Le présent rapport est dans cette ligne de pensée :
- Il n'y a pas de remise en cause du productivisme agricole, bien au contraire.
- Il y a la mise en avant d'innovations technologiques pour alimenter une « agriculture de précision»
- Il n'y a aucune reconnaissance de la responsabilité majeure de l'agriculture productiviste dans la zoonose actuelle et dans la plupart des problèmes écologiques contemporains comme la pollution de l'eau, de l'air et des sols.

Ce rapport ne parle que d'adaptation de l'agriculture au réchauffement climatique sans mentionner que c'est justement ce modèle agricole qui est en partie à l'origine des catastrophes actuelles.

Un panier de solutions

Le rapport avance un « panier de solutions » qui mélange toutes sortes de propositions hétéroclites sans que l'on ne voit véritablement une ligne directrice au service d'un changement majeur d'orientation du modèle actuel.
Se mêlent ainsi dans ce panier : « des itinéraires techniques agroécologiques, de la génétique végétale, de l'irrigation de résilience, de nouveaux agroéquipements, des systèmes de production résilients, des infrastructures écologiques ».
On admirera une fois de plus le vocabulaire technocratique et, derrière, l'affirmation de la foi dans le progrès technique avec, en même temps, un retour à la tradition.
Par exemple, il est préconisé une promotion des « pratiques de l'agriculture de conservation des sols (ACS) » pour désigner la permaculture, tout en reconnaissant que la transformation du modèle actuel destructeur de la biodiversité des sols ne sera pas immédiate !
Sur « l'irrigation de résilience », on retrouve le même jargon technocratique et la même idéologie du « tout est possible » : « Cette irrigation vise une conduite des cultures non à l'objectif maximum de production mais vers un optimum faisant converger rentabilité agricole et économie de la ressource en eau » (p.42).

Répétons qu'il faudra choisir la rentabilité ou la préservation de la ressource, mais pas les deux en même temps.

Par ailleurs, les préconisations pour augmenter la disponibilité de l'eau agricole (transferts d'eau, retenues de substitution, réalimentation artificielles des nappes, barrages…) sont toutes très dangereuses et mériteraient une plus ample analyse critique.
Soulignons seulement que la solution ne réside pas dans l'adaptation de la ressource en eau à l'agriculture mais dans la démarche inverse : compte tenu de la raréfaction de la ressource quel type d'agriculture faut-il mettre en place , mais surtout quels produits faut-il mettre sur le marché ?

C'est ce qui manque singulièrement dans ce rapport, au-delà des aménagements techniciens contenus dans le « panier de solutions ».
En particulier, il n'y a aucune réflexion sur le type de besoins à satisfaire en 2050. Or, il est évident que notre assiette alimentaire devra être complètement révisée : moins de viande, moins de lait, moins d'œufs, moins de poissons.
A aucun moment, ce rapport ne réfléchit sur les conséquences d'une telle modification du contenu de nos assiettes futures sur la nature des productions agricoles nécessaires à leur satisfaction.

En conclusion, ce dont on a le plus besoin aujourd'hui n'est pas tant une agriculture techno-scientifique, qu'une vraie agriculture paysanne et familiale qui sera capable de nourrir correctement la planète entière, ce que ne sera pas capable de faire le modèle agricole ici préconisé.
Il reste peut-être à souhaiter que la pandémie actuelle de Covid-19 ouvre les yeux à un certain nombre de décideurs pour que cesse ce véritable déni de la question environnementale et qu'on prenne enfin les décisions au service d'un modèle de soutenabilité.
SRL continuera, en dépit des obstacles, et grace à votre soutien, d'essayer de faire avancer cette cause environnementale.

Jean-Jacques GOUGUET
Président de SRL

La Semme dans tous ses états...

par Marcel Chabassier, *responsable des prospections*

Après avoir parcouru la Combade et plusieurs de ses affluents les bénévoles de la commission milieu de SRL ont pris leurs bottes et leurs équipements pour s'engager à visiter le bassin versant de la Semme de sa confluence avec la Gartempe jusqu'à sa source en Creuse sur la commune de Saint Priest-la-feuille.

Il a fallu 13 sorties pour parcourir les 51km de ce cours d'eau, observer l'état de son lit, ses berges, la constitution de sa ripisylves, sa faune et sa flore. Mais aussi, mesurer température et conductivité régulièrement ; observer les dénivelés, consigner les ruptures de continuité, les faciès, les perturbations, érosions, piétinement et pollutions. Enfin, faire un constat objectif de ses nombreux aspects positifs à préserver et en contrepartie celui des altérations anthropiques dommageables qu'il serait souhaitable de rectifier.

Un fascicule établira la synthèse détaillée de l'ensemble de ces prospections et sera prochainement mis à disposition à tous nos adhérents

Remerciements aux soutiens des AAPPMA qui se sont jointes à nous sur ces parcours.

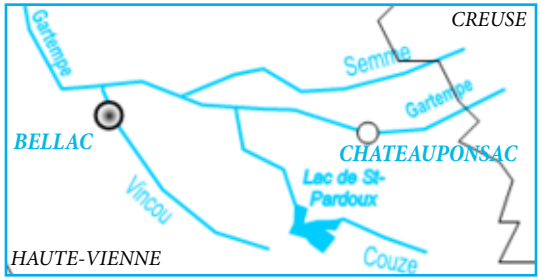

Le réseau hydrographique :

Longueur cours d'eau principal : 51,5km
Longueur de cours d'eau du bassin versant : 228 km
Superficie du bassin versant : 185 km2
Altitude amont : 409 m / Altitude aval : 184 m
Etangs : 295, soit en superficie : 95,5 hectares.
(PDPG FDPPMA87)

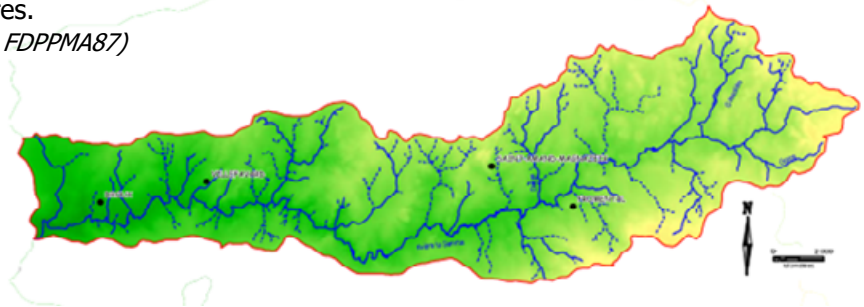

Structures locales de gestion :

AAPPMA de Châteauponsac, de Fromental de La Souterraine
SMABGA : Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents.

Dans la mesure où SRL n'a pas finalisé la prospection des affluents de la Semme, il est encore trop tôt pour faire la synthèse globale de ce BV. Un premier constat peut néanmoins être fait sur les 51 km du cours principal prospectés par les équipes de SRL.

Très méandreuse sur sa partie aval et médiane la Semme devient plus courante dans son tiers amont. Lors des 13 parcours étalés d'aout à janvier nous avons constaté ses fluctuations saisonnières de débit typiques du Limousin, avec ses maigres d'été-début d'automne puis ses crues d'hiver.

Trois items nous paraissent intéressants à évoquer :

1- La continuité écologique de la Semme

De sa confluence avec la Gartempe jusqu'au Pont Rouge (environ 30km) la Semme est barrée par 14 seuils que nous estimons infranchissables et dont les impacts sont connus : inaccessibilité des zones de frayères / Ralentissement de la migration des poissons / Perturbation de la dynamique fluviale et du transport solide / Création de zones lentiques favorisant la sédimentation.

Cette fragmentation condamne son bon fonctionnement hydrologique.

Des actions de rétablissement de la continuité écologique (qui a donc été interrompue) sont souhaitables voire urgentes.

Il existe de très nombreux exemples de transformations de seuils de moulins réalisées à la satisfaction générale, et sans frais excessifs. Il s'agit souvent de la réalisation d'une simple échancrure, d'une passe rustique, d'un arasement ou encore plus simplement de la remise en place des règles, aussi anciennes que les moulins eux-mêmes, qui en régissaient l'usage.

2- Le piétinement bovin

Par commodité, les agriculteurs laissent en général à leur bêtes le libre accès aux cours d'eau pour aller s'abreuver.

Cette pratique est assez pénalisante pour le milieu aquatique, surtout le petit chevelu. La Semme n'y échappe pas ; malgré quelques zones où la mise en défens est bien réalisée trop de secteurs n'en sont peu ou pas pourvus et le piétinement incessant des berges et du lit du cours d'eau en provoque sa déstructuration. La ripisylve ne peut se constituer sur des berges effondrées, le cours d'eau se transforme parfois par un vaste marécage boueux ne remplissant plus ses fonctions.

3- Les plans d'eaux

La Semme sur son cours principal n'est impactée par les plans d'eau que sur les 4 derniers kilomètres avant sa source. C'est la zone la plus fragile où la qualité de l'eau et la biodiversité seraient à préserver avec la plus grande vigilance.

En effet 4 digues d'étang barrent son cheminement et cassent sa dynamique. Ces plans d'eau ne sont pas pourvus de dérivation ; le premier d'entre eux (4ha) est solidement clôturé, aucun équipement de vidange et de déversoir n'est visible. A noter parmi ces étangs l'étang de Névaraud et ses 14ha ennoyés. La surface totale de cette fin de bassin représente 4km2 où l'eau est captée pour ces retenues.

La Semme sous le pont remarquable de Chênepierre. Parcours du 16/09/20

SRL et les ZNIEFF

(Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)

par Michel Ardillier, *référent flore*

L'inventaire des ZNIEFF a été initié en 1982 par le ministère chargé de l'Environnement de l'époque. Il avait pour but de recenser sur l'ensemble du territoire les secteurs particulièrement intéressants sur le plan écologique notamment en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qui le constituent, de la présence d'espèces animales ou végétales rares ou menacées.
L'inventaire de ces zones est assuré par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, puis transmis et validé définitivement par le Muséum d'Histoire Naturelle.

Il existe deux types de ZNIEFF :
- les ZNIEFF de type I : ce sont des secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Elles peuvent être parfois de taille très réduite (gîte à chauve-souris par exemple).
- les ZNIEFF de type II : elles correspondent à de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, etc..) riches et peu modifiés ou qui offrent des possibilités biologiques importantes.
Ces zones peuvent souvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'inventaire des ZNIEFF constitue une base de connaissance permanente des espaces naturels aux caractéristiques écologiques remarquables.
Par contre la présence d'une ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe mais indique la richesse et la qualité des milieux naturels.
Ces milieux abritent des espèces caractéristiques dites déterminantes (espèces remarquables inféodées à ces zones). La présence d'une ZNIEFF doit donc être prise en compte dans tout projet d'aménagement, surtout que très souvent on y recense des espèces protégées pour lesquelles existe une législation stricte.
D'autres statuts de protection existent, et les ZNIEFF peuvent faire partie de zones NATURA 2000, ou être incluses dans des Réserves Naturelles Nationales ou Régionales (dans ces deux derniers cas la législation concernant la protection est beaucoup plus stricte).

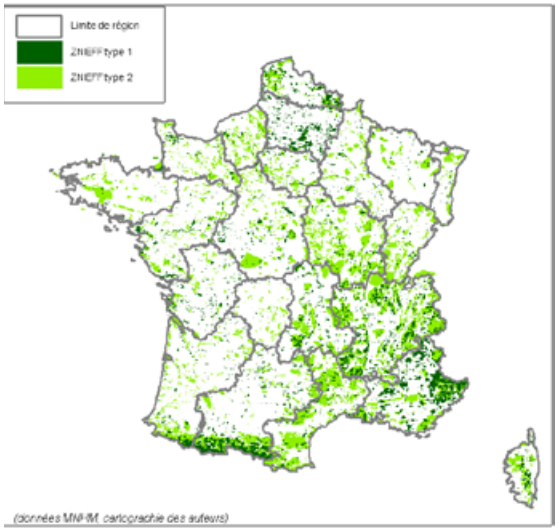

Les ZNIEFF en Limousin

On pourrait penser que le Limousin, peu artificialisé, possède de nombreuses ZNIEFF. En fait ce n'est pas le cas puisque elles n'y représentent que 7 % du territoire, alors que pour la région Nord-Pas-de-Calais pourtant bien plus urbanisée elles occupent 32 % du territoire (anciennes régions administratives).
Cela peut s'expliquer par un manque de données. Il y a peu de spécialistes de la faune et de la flore et des inventaires détaillés demandent une présence longue et régulière sur le terrain.
Une autre explication possible est que dans les régions très urbanisées, la mobilisation a été importante pour inventorier les zones naturelles non encore dégradées et en faire classer le maximum en ZNIEFF dans un but de protection.

De nombreuses ZNIEFF sont anciennes et un programme de révision des ZNIEFF a débuté depuis plusieurs années. Le contour de certaines ZNIEFF est parfois modifié (agrandissement ou réduction), de nouvelles ZNIEFF peuvent être créées.
Pour de nombreuses d'entre elles les données doivent être confirmées. Et d'un point de vue juridique, des données datant de plus de douze ans doivent être confirmées. On constate d'ailleurs que certaines de ces zones se modifient suite à une intervention humaine (abattage d'arbres, mise en culture) ou au contraire à une absence de gestion (fermeture de certains milieux comme les zones humides par une absence de pâturage et une colonisation par les végétaux ligneux).

SRL et les ZNIEFF

La Commission Milieux lors de ses prospections est intervenue sur de nombreuses zones classées en ZNIEFF. En effet nombre d'entre elles sont situées dans des vallées et concernent des zones humides (marais, tourbières, mégaphorbiaies, ruisseaux, etc..) qui présentent un grand intérêt écologique et qui sont souvent menacées. Des étangs sont aussi classés en ZNIEFF, mais ce sont des étangs anciens (parfois plusieurs siècles), bien conçus et à grand intérêt botanique et ornithologique. Et cela contrairement à nombre d'étangs récents construits sans autorisation qui eux ont un effet très défavorable sur l'environnement.
Les comptes-rendus qui sont faits s'intéressent bien sûr à la qualité des cours d'eaux mais font aussi (à leur niveau) des relevés des espèces rencontrées : oiseaux (avec la LPO), végétation, autres espèces animales, champignons.
Des atteintes au milieu peuvent parfois être notées (drainages non autorisés par exemple) qui peuvent conduire à des actions juridiques voire contentieuses.

Parmi les ZNIEFF qui ont été prospectées par SRL, on peut noter :
- sur la vallée de la Glayeule : la zone du moulin de Belleix au marais de Chamborêt (zone NATURA 2000).
- sur la vallée du Vincou : l'étang de Tricherie (étangs du secteur de Thouron); l'étang de la Crouzille.
- sur la vallée de la Couze : la zone en aval de Balledent jusqu'à son embouchure avec la Gartempe (zone NATURA 2000) ; la tourbière de Mallety aux sources de la Couze à Saint-Pierre-la-Montagne.

Il est à noter que la zone du ruisseau de la tourbière des Dauges et un petit secteur de la Couze vers St-Léger-la-Montagne que nous avons prospectés ne sont pas en ZNIEFF mais cependant inclus dans le site NATURA 2000 « Tourbière de la source du ruisseau des Dauges ».

- sur la vallée de la Combade : de l'embouchure sur la Vienne au pont de Masléon.

- sur la Semme : en aval du pont du moulin d'Hervaud à Châteauponsac. La zone très méandreuse en amont du moulin de Montanaud (Châteauponsac) jusqu'au Pont-Rouge (Morterolles-sur-Semme) est envisagée pour créer une nouvelle ZNIEFF.

La Commission Milieux de SRL intervient donc comme nous le voyons très souvent dans des ZNIEFF, preuve que les milieux aquatiques et en particulier les zones humides ont un grand intérêt patrimonial.

Mais ce sont aussi des zones fragiles et facilement dégradées par l'anthropisation (création anarchique d'étangs) ou au contraire par une absence d'entretien (anciens moulins désormais sans usage avec des biefs envasés sur de longues distances et une grande perte de biodiversité).

La déprise agricole dans ces zones souvent difficiles d'accès est aussi préjudiciable aux ZNIEFF avec une fermeture des milieux et des prés de fond autrefois très riches au niveau de la faune et la flore qui progressivement sont gagnés par les ligneux. Preuve en est que lors de nos sorties (et quels que soient les milieux prospectés), on trouve les traces de la gestion ancienne des zones avec de nombreuses levades et des rigoles qui sont altérées par l'absence d'entretien.

Combien de fois nous nous sommes dit : il faudrait revenir 100 ans en arrière pour voir combien tout a changé !

Marais de Chamboret - Photos Christian Dumas, SRL

Commission communication

Un nouveau site internet en préparation !

C'est pour 2021 : le site internet de SRL fait peau neuve grace au soutien de Pierre Barthélémy à la commission communication. Merci à lui et à José pour le travail de conception. L'objectif est de rendre plus simple et plus régulière la mise à jour du site. Nos remerciements renouvelés à Eva et Eerik, à l'origine de la première modernisation du site.

La Gouvernance de l'eau

par José Berthé

Habituellement, je me pose des questions sur des tas de sujets. En ces temps de confinement, l'avantage c'est que j'ai plus de temps pour chercher à y répondre. Figurez vous qu'il y a une qui pourrait vous intéresser : La gouvernance de l'eau : Cé Ki Ki dirige ?

On est tous d'accord pour affirmer que l'eau fait partie du patrimoine commun la nation, donc c'est à l'état de s'en occuper. Mais l'état c'est vous c'est moi, c'est eux… surtout eux cachés derrière leurs sigles : CLE, DREAL, EPTB, AE, OFB (ex ONEMA puis AFB), DDT,….

Dans cette nébuleuse, cherchons qui fait quoi. Qui accepte, qui refuse, qui dit parfois Oui, qui dit souvent Non.

Evidemment de suite, nos regards se dirigent vers le **ministère de la transition écologique,** et notamment sa direction de l'eau et de la biodiversité (DEB). Il anime la politique nationale, encadrée par la directive-cadre européenne sur l'eau de 2000. Les grands principes de cette politique ont été posés dès les années 60, et actualisés par quatre grandes lois sur l'eau.

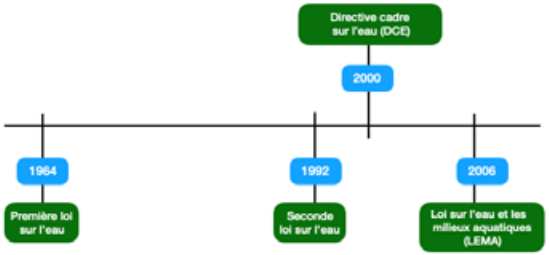

Ce qu'il faut retenir de ces quatre lois, au delà de l'objectif essentiel de tendre vers « un bon état écologique des eaux », c'est l'organisation en six bassins hydrographiques sur la France métropolitaine. La gestion de ces bassins s'appuie sur la gouvernance d'un comité de bassin (CB) et d'une agence de l'eau (AE), en charge notamment des financements.

Toute la structure repose sur la constitution de ces bassins. Le limousin, appartient au bassin Loire-Bretagne et au bassin Adour-Garonne.

C'est dans le comité de bassin que s'élabore la politique de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin hydrographique. Cela se matérialise sous la forme d'un schéma directeur d'aménagement de de gestion des eaux (SDAGE).
Instance un peu stratosphérique, elle a une forme de déclinaison locale avec les Commissions Locales de l'Eau (CLE).
Chaque CLE élabore un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle des sous-bassins.
Véritable noyau décisionnel, ces commissions se composent de trois collèges :
- les collectivités territoriales : elles animent la commission et sont maîtres d'ouvrage des études et travaux.
- l'Etat : Préfectures, Directions régionales de l'environnement (DREAL), Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture (DRAAF), Établissements publics (OFB), etc…
- Les Usagers : Chambre d'agriculture, professionnels du tourisme, de la pêche de l'industrie, de l'artisanat, mais aussi associations de consommateurs etassociations agréées de protection de la nature (comme SRL).

Les élus et l'état sont très présents et ont une représentativité majoritaire (Voir schéma).
Si ces instances sont des lieux de concertation, de conciliation, de discussions avec les élus et autres acteurs, le poids de représentativité des associations écologiques reste dérisoire (moins de 3% des voix). Vous en conviendrez, il faut vraiment parler fort pour se faire entendre.

Les SAGE sont généralement animé par un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). L'EPTB Vienne en charge du SAGE Vienne est bien connu, SRL travaille avec lui de longue date.

Pour ceux qui n'ont pas décroché, en résumé, nous avons :
Des agences de l'eau (AE), des comités de bassin (CB), des commissions locales de l'eau (CLE), des établissements public territoriaux de bassin (EPTB), des directions régionales de l'environnement et de l'aménagement du territoires (DREAL), des directions départementales du territoires (DDT), et bien d'autres.
Un vrai millefeuille

Avant de conclure, deux mots sur la position de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ancienne Agence française (AFB). Établissement public du ministère en charge de l'environnement c'est à la fois le technicien et le bras armé (chargé de la police judiciaire), qui exerce des missions d'appui pour tout ce petit beau monde.

Mais alors pourquoi, alors que tant d'acteurs s'occupent de notre ressource commune, ne parvient t'on pas à en restaurer les qualités écologiques, conformément à nos engagements européens ?
Ceci est une autre histoire, celle de l'application du droit et de l'échec de la police de l'environnement.

Sur le territoire Limousin : 6 SAGE

- SAGE Vienne
- SAGE Dordogne Amont
- SAGE Creuse
- SAGE Isle-Donne
- SAGE Charente
- SAGE Vézère-Corrèze

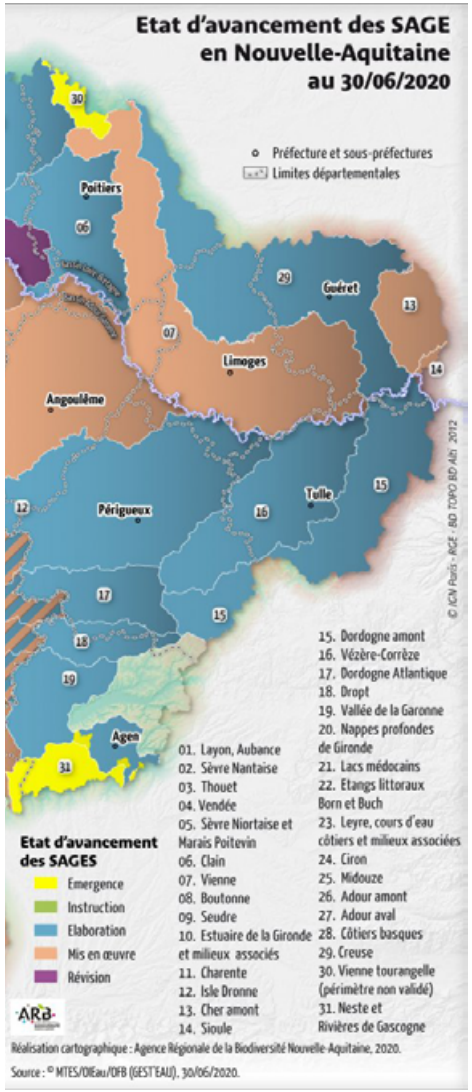

Entretien des cours d'eau ?
Attention aux fausses évidences...

par Cyril Delage

A l'heure où les communes doivent prendre en charge une nouvelle compétence de „Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations" (GEMAPI), SRL rappelle que le cours d'eau constitue un milieu naturel à l'équilibre écologique complexe. Le bon état écologique de la rivière passe donc par un bon état écologique des milieux associés, notamment les berges et sa végétation (la ripisylve).

La mise en œuvre de cette „obligation d'entretien" a longtemps servi de prétexte à de véritables opérations d'artificialisation de nos cours d'eau, dans une logique publique d'aménagement et d'assainissement... SRL a dénoncé il y a 30 ans les pratiques de certaines collectivités consistant à arracher les ripisylves et à calibrer le cours d'eau.
Aujourd'hui, les pratiques ont changé, en particulier sous l'effet de la professionnalisation des acteurs, et en particulier l'embauche de techniciens de rivières par les collectivités. Reste quelques sujets en débat, et notamment la question de la gestion des „embâcles", amas de débris végétaux accumulés dans le cours d'eau.
Les embâcles ont un impact important sur les rivières. Ils les font évoluer d'une façon que nous ne contrôlons pas et qui va souvent à l'encontre de la vision esthétique que nous avons de la nature. Dans une logique tenace de maîtrise de la nature, la présence de bois dans les cours d'eau paraît intolérable, trop souvent nous jugeons mauvais ce qui est laid et ce qui nous gène.
Les études scientifiques montrent pourtant que ces obstacles naturels créent une grande variété de faciès et participent à la mobilité du cours d'eau. Le tout augmentant considérablement la biodiversité ainsi que la biomasse des milieux aquatiques et de leurs milieux adjacents.

SRL a analysé dans le temps les effets des embâcles sur deux cours d'eau de tête de bassin, et reproduit les observations de terrain de manière schématique et normé avant et pendant l'embâcle.
Voici présenté dans trois schémas les premiers résultats dans lesquels la comparaison de la diversité des faciès saute aux yeux.

Alors, les embâcles : instrument indispensable de la diversité écologique ou accumulation de déchets nuisibles au cours d'eau ?

La réponse semble bien tourner à l'avantage de la première hypothèse.
Et les acteurs de l'eau, syndicats de rivière en tête, modifient actuellement leurs pratiques de gestion, afin de ne pas systématiquement retirer l'intégralité des embâcles.

Pour SRL, l'enlèvement d'embâcles ne peut se justifier que dans une analyse multicritères intégrant les cas suivants :
- l'érosion de berges induite est incompatible avec l'utilisation du terrain (étant entendu que l'utilisation du terrain doit également prendre en compte la présence du cours d'eau et la variabilité du tracé de la berge. Le cours d'eau étant un milieu naturellement mouvant).
- l'embâcle comprend des éléments de grande taille qui peuvent menacer un ouvrage d'art, compte tenu des variations de débit du cours d'eau,
- l'embâcle est d'origine artificielle (barbelés…).

SRL tente de se faire porte-parole des cours d'eau sur ce sujet, afin que les intérêts de la dynamique naturelle du cours d'eau soient entendus et compris, et afin d'éviter de multiplier des pratiques dépassées de „nettoyage" par le vide qui ne prennent pas en compte ce qui se joue dans le lit de la rivière."

Ruisseau de la tour, affluent de l'Isle, commune de Jumilhac le Grand (24).
Coordonnés : 45°31'548.6"N 1°08'06.6"E

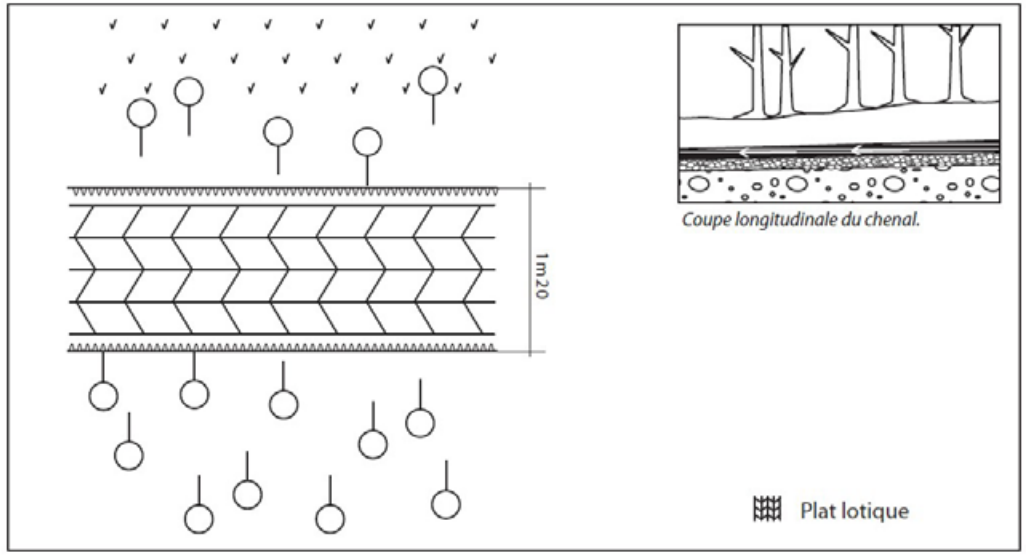

En 2015. Plat lotique sur un lit de graviers plutôt compact, enfoncement de cinquante centimètres.

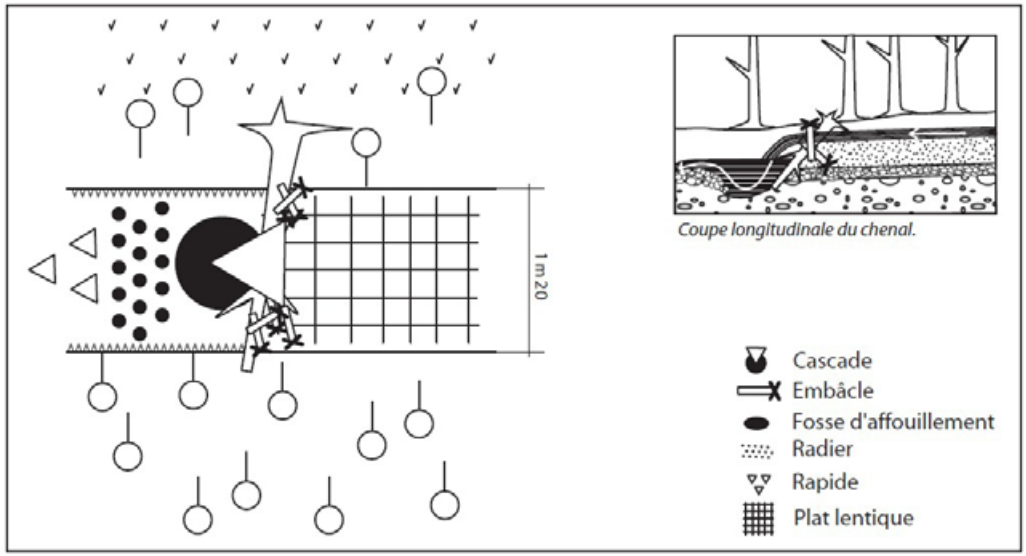

Décembre 2020 : un embâcle reteint les sédiments qui comblent le chenal amont.
La chute de 35 cm créée par l'obstacle provoque un affouillement puis un radier de graviers.

Association agréée pour la protection de l'environnement

Sources et rivières du LIMOUSIN

L'assemblée générale 2021 de SRL

est convoquée le

vendredi 19 mars 2021

A partir de 18 h 30

Par visio-conférence

le lien internet et téléphone sera communiqué par mail

Ordre du jour

- Rapport moral du Président
- Présentation et validation des comptes 2020 et du budget 2021
- Présentation du bilan d'activités
- Elections et questions diverses

Adhésion 2021 : en ligne c'est plus simple !

http://www.sources-rivieres.org